

Compte-rendu
Réunion de Conseil Municipal

Lundi 27 Août 2018 à 19h00

Présents : MORAZIN R.- LERAY M. - CHAUDAGNE M. - CORVOISIER J-Y- HIGNET M - COUDRAIS R. - LARCHER E. à partir de 19h50 – DUREY N. – PERON V. – POULY A.

Absents excusés : - Mme AUDRAN Laëtitia a donné pouvoir à Mme PERON Virginie
- LETOURNEL Carole a donné pouvoir à Mme DUREY Nadia
- LEBRET Louissette a donné pouvoir à Mr MORAZIN Roger
- KERGOURLAY Jean-Pierre a donné pouvoir à Mr CHAUDAGNE Michel
- LEMOINE Patrick a donné pouvoir à Mr LERAY Michel

Mr COUDRAIS Rémy a été élu secrétaire.

I – Adjonction à l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les questions suivantes :

- Projet d'achat du terrain situé au sud de la boulangerie appartenant à la Société ARCH IMMOBILIER (SCI Le Clos de la Fontaine).
- Projet d'achat du talus en limite du garage du Canut.
- Etude touristique « Ex Bonne-Franquette » : maîtrise d'œuvre : consultation selon la procédure adaptée.
- Adhésion BRUDED.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'ajouter les questions ci-dessus à l'ordre du jour.

II – Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 2 Juillet 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 2 Juillet 2018.

III – Présentation de Mme Anne-Sophie BOUGUET-JEGOU : service urbanisme.

Mme Anne-Sophie BOUGUET-JEGOU recrutée depuis le 9 Juillet 2018 en tant qu'adjoint administratif à raison de 17,5 /35^{ième} auprès du service urbanisme se présente au Conseil Municipal.

Après avoir exercé 5 ans au service accueil urbanisme d'une commune de Haute-Vienne, elle a intégré le Conseil Economique et Social au Conseil Régional du Limousin pendant 2 ans et réintégré le service urbanisme d'une Commune de Gironde pendant 1 an. Ce parcours a été complété par une expérience d'enseignement à domicile sur plusieurs années.

En complément du service urbanisme, elle assure les remplacements pour congés annuels à l'Agence Postale et à l'accueil de la Mairie.

Mme BOUGUET-JEGOU est embauchée à mi-temps par la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC (lundi et jeudi) et assure un mi-temps complémentaire auprès de la Commune des BRULAIS (mardi et vendredi).

IV - Bilan financier : - restaurant scolaire

- garderie municipale

et détermination des tarifs pour l'année scolaire 2018/2019.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du bilan financier concernant le restaurant scolaire et la garderie au cours de l'année scolaire 2017-2018.

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs étaient établis comme suit pour l'année scolaire 2017-2018.

* restaurant scolaire :

- repas – prix usager élève : 3,60 €
- repas – prix usager adulte : 5,00 €
- repas – prix usager CLSH : 4,00 €
- goûter – prix usager CLSH : 0,45 €
- repas - prix usager chantier d'insertion : 5,00 €

* garderie :

- le matin : 7h15 – 8h35 : 1,50 €
- le matin : 7h30 - 8h35 : 1,10 €
- le matin : 8h15 – 8h35 : 0,55 €
- le soir : 17h15 -17h45 : 0,55 €
- le soir : 17h15 – 18h45 : 1,10 €
- le mercredi : 11h45 – 12h45 : gratuit
- le mercredi : 12h45 – 13h30 : 0,55 €

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs du restaurant scolaire de la semaine de 4 jours, il n'y aura plus de garderie le mercredi.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 10
- Pouvoirs : 5
- Pour : 15 dont 5 pouvoirs
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de fixer les tarifs comme suit pour l'année scolaire 2018-2019 :

* restaurant scolaire :

- repas – prix usager élève : 3,60 €
- repas – prix usager adulte : 5,00 €
- repas – prix usager CLSH : 4,00 €
- goûter – prix usager CLSH : 0,45 €
- repas - prix usager chantier d'insertion : 5,00 €

* garderie :

- le matin : 7h15 – 8h35 : 1,50 €
- le matin : 7h30 - 8h35 : 1,10 €
- le matin : 8h15 – 8h35 : 0,55 €
- le soir : 17h00 -17h45 : 0,55 €
- le soir : 17h00 – 18h45 : 1,10 €

- Décide, d'autre part, en cas de dépassement des horaires fixés, de facturer un montant supplémentaire de 3,50 Euros par quart d'heure de retard.

V - Participation 2017 des Communes pour les élèves des Communes extérieures scolarisées à LA CHAPELLE-BOUEXIC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer un coût moyen d'un élève sur la base des coûts réels de l'année 2017 comme suit :

Année	Coût maternel	Coût primaire
2017	1 100,51 €	316,56 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 10
- Pouvoir : 5
- Pour : 15 dont 5 pouvoirs
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de fixer le coût moyen d'un élève pour l'année scolaire 2017-2018 comme désigné ci-dessus.

- Décide d'arrêter la participation 2018 des Communes pour les élèves des Communes extérieures scolarisées à LA CHAPELLE-BOUEXIC selon les barèmes arrêtés ci-dessus.

VI -- Achat congélateur - restaurant scolaire.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des différents devis inhérents à l'achat d'un congélateur pour le restaurant scolaire. Monsieur le Maire propose de retenir le devis de l'Entreprise BONNET-THIRODE – Agence de Rennes domiciliée ZA Beauséjour – rue de l'Aiguillage – 35520 LA MEZIERE concernant l'achat d'un congélateur avec armoire à grille négative acierlite d'une contenance de 600 litres pour un montant de 2000,00 € HT soit 2 400,00 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 10
- Pouvoirs : 5
- Pour : 15 dont 5 pouvoirs
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide de retenir le devis de l'Entreprise BONNET-THIRODE – Agence de Rennes domiciliée ZA Beauséjour – rue de l'Aiguillage – 35520 LA MEZIERE concernant l'achat d'un congélateur avec armoire à grille négative acierlite d'une contenance de 600 litres pour le restaurant scolaire.

VII - Ecole de la Roche Pourprée « projet musique à l'école ».

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du 2 Juillet 2018 de Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale – Circonscription de BAIN-DE-BRETAGNE l'informant du projet « Musique à l'école » pour l'école de la Roche Pourprée de LA CHAPELLE-BOUEXIC pour 5 classes à raison de 36 séances au total dans le cadre de la mise en son d'un album de littérature de jeunesse. Ce dispositif soutenu par le Conseil Départemental, les Communautés de

Vallons de Haute Bretagne Communauté et Bretagne Porte de Loire a pour objectif d'offrir à tous une égalité à l'enseignement musical.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 10
- Pouvoirs : 5
- Pour : 14 dont 5 pouvoirs
- Contre : 1
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents :

- Décide de valider le projet désigné ci-dessus.

VIII - Création d'un poste d'adjoint d'animation : recrutement de Mr VOISIN Fabien.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 4 Juin 2018 l'autorisant à créer un poste d'adjoint d'animation (échelle C1) de catégorie C à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2018 afin d'assurer les missions suivantes :

- surveillance au niveau du groupe scolaire
- animation du pôle salle multi-sports
- animation enfance et jeunesse et sportive.

Monsieur le Maire précise que consécutivement à la commission de recrutement de ce jour : lundi 27 Août 2018 à 10h00, il a été proposé de recruter Monsieur VOISIN Fabien en tant qu'adjoint d'animation à compter du 1^{er} septembre 2018 à hauteur de 35/35^{ième}.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 10
- Pouvoirs : 5
- Pour : 15 dont 10 pouvoirs
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de recruter Mr VOISIN Fabien à hauteur de 35/35^{ième} à compter du 1^{er} septembre 2018 en tant qu'adjoint d'animation (échelle C1) stagiaire.

IX - Création d'un poste d'adjoint technique non permanent : Mme CANCE Christine.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que dans le cadre de l'augmentation des effectifs de classe maternelle, il y aurait lieu de créer un poste d'adjoint technique non permanent à temps non complet, à hauteur de 18/35^{ième}, à compter du 31 Août 2018 jusqu'au 9 Juillet 2019.

Monsieur le Maire propose d'embaucher sur ce poste Mme CANCE Christine domiciliée 4, rue Saint Maur à MERNEL (Ille et Vilaine).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 10
- Pouvoirs : 5
- Pour : 15 dont 10 pouvoirs
- Contre : 0

- Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de créer un poste d'adjoint technique non permanent et d'embaucher Mme CANCE Christine à compter du 31 Août 2018 jusqu'au 9 Juillet 2019, à hauteur de 18/35^{ème}.

X – Bibliothèque municipale : remplacement de Mme MARCADE Charlotte suite à prise de disponibilité du 1^{er} Octobre 2018 au 31 Mars 2019 : embauche d'un adjoint du patrimoine à temps non complet – non permanent.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 2 Juillet 2018 émettant un avis favorable à la demande de disponibilité pour convenances personnelles à compter du 1^{er} Octobre 2018 pour une durée de 6 mois de Mme MARCADE Charlotte – adjoint du patrimoine en fonction à la bibliothèque municipale et donnant tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour le recrutement d'un agent en contrat à durée déterminée au cours de cette période. Monsieur le Maire propose d'embaucher sur ce poste Mme KUHNEL Jana à hauteur de 24/35^{ème} pour la période du 17 septembre 2018 au 31 Mars 2019.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 10
- Pouvoirs : 5
- Pour : 15 dont 10 pouvoirs
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de créer un poste d'adjoint du patrimoine non permanent et d'embaucher Mme KUHNEL Jana à compter du 17 Septembre 2018 au 31 Mars 2019, à hauteur de 24/35^{ème}.

XI - : Carrefour RD n° 69 – VC n° 113 : dégagement de visibilité : desserte du hameau de « La Gommerais ».

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du 13 Juillet 2018 de Monsieur le Vice-Président du Conseil Départemental – Délégué aux infrastructures « confirmant que le Département d'Ille et Vilaine envisageait de dégager la visibilité du carrefour R.D. n° 69 – VC n° 113 dans un objectif de sécurité routière. Cette intersection dessert le hameau de « La Gommerais » en LA CHAPELLE-BOUEXIC. Il présente des conditions de visibilité masquée par une clôture privée.

Les travaux projetés consisteraient à réaliser un triangle de visibilité au débouché de la voie communale n° 113. Ils nécessitent d'effectuer des travaux de terrassement sur une parcelle privée après acquisition. Une clôture et des arbres seront à abattre afin de dégager le triangle sud. Les fossés devront ensuite être rétablis le long de la R.D. n° 69. Les négociations foncières semblent délicates à mener jusqu'à leur terme en procédure amiable. Une expropriation s'avère nécessaire pour mener à bien ce projet.

S'agissant d'un projet qui concerne pour partie une voirie desservant un hameau de la Commune, le Département sollicite une participation financière communale à hauteur de 33 % du coût des travaux. Les acquisitions foncières seraient prises en charge en totalité par le Département d'Ille et Vilaine ainsi que la maîtrise d'œuvre de ce projet.

Afin d'engager cette opération, le Département demande à la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC de délibérer en Conseil Municipal sur les points suivants :

- Approbation de la Commune sur le principe que le Département réalise une enquête publique en vue d'une expropriation permettant l'acquisition des parcelles pour dégager un triangle de visibilité au débouché de la voie desservant le hameau « La Gommerais » en l'absence d'accord amiable de cession du foncier au Département.
- Approbation d'une participation financière de la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC à hauteur

de 33 % du coût TTC des travaux, s'agissant d'une intersection d'une voie communale desservant le hameau de « La Gommerais » en LA CHAPELLE-BOUEXIC pour un montant maximum de 2 970 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants :

- Votants : 10
- Pouvoir : 5
- Pour : 15 dont 5 pouvoirs
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le principe de la réalisation d'une enquête publique par le Département en vue d'une expropriation permettant l'acquisition des parcelles pour dégager un triangle de visibilité au débouché de la voie desservant le hameau de « La Gommerais » en l'absence d'accord amiable de cession du foncier du Département.
- Approuve la participation financière de la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC à hauteur de 33 % du coût TTC des travaux, s'agissant d'une intersection d'une voie communale desservant le hameau de « La Gommerais » en LA CHAPELLE-BOUEXIC pour un montant maximum de 2 970 € TTC sachant que les acquisitions foncières seraient prises en charge par le Département d'Ille et Vilaine ainsi que la maîtrise d'œuvre de ce projet.

XII - Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : mise à jour.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population.

Le Plan Communal de Sauvegarde repose sur cinq grands principes :

- le PCS organise la sauvegarde des personnes :
 - alerte
 - information
 - évacuation
 - hébergement
- Le PCS est le maillon local de l'organisation de la sécurité civile.
- Le PCS est un outil d'aide à la gestion d'un événement de sécurité civile.
- Le PCS concerne l'ensemble des services
- Le PCS doit permettre de tendre vers une culture communale de sécurité.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le Plan Communal de Sauvegarde approuvé par le Conseil Municipal en 2012, mis à jour le 5 Octobre 2015 a été réactualisé le 4 Juin 2018. Monsieur le Maire spécifie qu'un exercice pratique sera réalisé.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer au sujet du PCS réactualisé le 4 Juin 2018.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 10
- Pouvoirs : 5
- Pour : 15 dont 5 pouvoirs
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le Plan Communal de Sauvegarde désigné ci-dessus réactualisé le 4 Juin 2018.

XIII - Vallons de Haute Bretagne Communauté : refus de transfert automatique des pouvoirs de police spéciaux suite à l'élection du Président.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du 24 Juillet 2018 de Mr Joël SIELLER – Président de Vallons de Haute Bretagne Communauté spécifiant les éléments suivants : « Mon élection du 25 Avril 2018 entraîne de plein droit le transfert des pouvoirs de polices spéciales pour les compétences visées à l'article L 5211-9-2- du CGCT permet aux Maires de disposer d'un délai de six mois pour s'opposer au transfert des pouvoirs de polices spéciales.

Ne souhaitant pas assumer cette mission au niveau de l'EPCI, je vous invite à me faire part de votre refus de transfert de ces pouvoirs. »

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 10
- Pouvoirs : 5
- Pour : 15 dont 5 pouvoirs
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide de s'opposer au transfert des pouvoirs de police spéciales au Président de Vallons de Haute Bretagne Communauté.

XIV - Révision du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) du Pays de Vallons de Vilaine : projet arrêté soumis à l'avis des personnes publiques associées.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du 17 Juillet 2018 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte du SCOT du Pays des Vallons de Vilaine sis 12, rue Blaise Pascal – ZA de la Lande Rose – BP 88051 – 35580 GUICHEN spécifiant que « Le Comité Syndical a procédé à l'arrêt du projet de SCOT du Pays des Vallons de Vilaine le 14 juin 2018 et précisant que les objectifs poursuivis, volontairement limités, soit les suivants :

- intégrer les quatre communes de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de GRAND-FOUGERAY, (Sainte-Anne-Sur-Vilaine, Grand-Fougeray, La Dominelais, Saint-Sulpice des Landes), qui se retrouvent en « zone blanche » suite au rattachement de Bretagne Porte de Loire Communauté au SCOT du Pays de Vallons de Vilaine ;
- ne pas remettre en cause le bénéfice de tout le travail réalisé ces deux dernières années ayant abouti à l'approbation du SCOT du Pays des Vallons de Vilaine du 7 Juin 2017 ;
- ne pas refaire tous les débats et un nouveau projet, mais d'adapter les pièces du SCOT actuel pour faciliter la bonne intégration des nouvelles communes (4 communes sur 38 / 7,5% de la population.)
- faciliter l'élaboration du PLUi : -H de Bretagne Porte de Loire Communauté et de s'inscrire dans son calendrier.

Avant la prochaine étape d'enquête publique et conformément à l'article R 143-4 du Code de l'Urbanisme, les personnes et les commissions consultées en application de l'article L 143-20 rendent leur avis dans les limites de leurs compétences propres, au plus tard 3 mois à compter de la transmission du projet de schéma. A défaut de réponse dans ce délai, l'avis est réputé favorable. Et conformément aux articles R 104-21 et R 104-25 du Code de l'Urbanisme, l'Autorité Environnementale formule un avis, au plus tard trois mois suivant la date de la saisine.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la synthèse des évolutions de cette révision allégée du SCOT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 10
- Pouvoirs : 5
- Pour : 15 dont 10 pouvoirs
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Emet un avis favorable au projet arrêté dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays des Vallons de Vilaine.
- Spécifie que la surface du Parc d'Activité de Bel-Air en LA CHAPELLE-BOUEXIC à prendre en considération est de 12 ha et non de 6 ha.

XV – Projet d'achat du terrain situé au sud de la boulangerie appartenant à la Société ARCH IMMOBILIER (SCI – Le Clos de la Fontaine).

Il est décidé de surseoir à cette décision.

XVI – Projet d'achat du talus en limite du Garage du Canut.

Il est demandé que Mr VIRGONE Joseph formalise par écrit sa proposition de vente du talus.

XVII - Projet de travaux d'aménagement d'une structure d'hébergement touristique dans les locaux de l'Ex Bonne-Franquette : lancement d'une consultation selon la procédure adaptée : marché de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de travaux d'aménagement d'une structure d'hébergement touristique dans les locaux de l'Ex Bonne-Franquette », il y aurait lieu de procéder au lancement d'une consultation selon la procédure adaptée pour le marché de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 10
- Pouvoirs : 5
- Pour : 15 dont 5 pouvoirs
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de procéder au lancement d'une consultation selon la procédure adaptée pour le marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de travaux d'aménagement d'une structure d'hébergement touristique dans les locaux de l'ex « Bonne-Franquette ».

XVIII – Adhésion BRUDED

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à l'Association BRUDED domiciliée 19, rue des chênes – 35630 LANGOUET pour l'année 2018 pour un montant de 358 Euros (0,25 Euros x 1 432 habitants).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 10
- Pouvoirs : 5
- Pour : 15 dont 5 pouvoirs
- Contre : 0

- Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'adhérer à l'Association BRUDED pour l'année 2018 pour un montant de 358 Euros.

Questions diverses

1°) Projet d'installation d'une antenne-relais de téléphonie mobile sur la parcelle cadastrée section ZR n° 520 – Les Champs-Toussiers par FREE-MOBILE.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'installation d'une antenne-relais de téléphonie mobile sur la parcelle cadastrée section ZR n° 520 – Les Champs-Toussiers. Cette antenne s'élève à une hauteur de 30 mètres et est située à 92 mètres de l'habitation la plus proche.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de bail de location pour un loyer annuel de 5 000 Euros sur une durée de 12 années proposé par la Société FREE MOBILE.

Le Conseil Municipal, avant toute décision, sollicite une rencontre avec la Société FREE MOBILE afin d'avoir des éléments d'informations complémentaires et demande la réalisation d'une étude globale dans le cadre de ce projet.

2°) Commune : bilan des investissements

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du bilan des investissements réalisés depuis le 1^{er} Janvier 2018.

3°) Avenir de l'ancien local ambulance.

Il est décidé de proroger cette réflexion.

4°) Avenir du bâtiment de l'ancienne boulangerie.

Monsieur le Maire propose de solliciter différents devis afin d'envisager des travaux de réhabilitation de la façade sud du bâtiment de l'ancienne boulangerie.

5°) Marché – changement de lieu.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réflexion est en cours en ce qui concerne le changement d'implantation du marché et qu'un déplacement en centre-bourg pourrait être envisagé. Une décision sera prise lors de la réunion de la commission animation du samedi 1^{er} septembre 2018.

6°) Demande d'autorisation d'utilisation du terrain cadastré section ZR n° 520 pour pâturage pour chevaux.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande d'autorisation d'utilisation du terrain cadastré section ZR n° 520 pour pâturage pour chevaux.

7°) Pose de pont sur voirie communale.

Le Conseil Municipal valide la pose d'un pont sur voirie communale au lieu-dit « Le Brulay ». Le pétitionnaire fournira les buses et la Commune réalisera la tranchée.

Le 3 Septembre 2018,
Le Maire ,
Roger MORAZIN